

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 15 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

NOR : JUSF2236821A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

□ Titulaires :

Madame Julie BOCHECIAMPE
Monsieur Christophe CLEMENT
Madame Sabrina LE GAL
Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET
Madame Marie-Julie BOUCAYS
Monsieur Jérôme ROUX

- Suppléants : Madame Mireille DHARREVILLE
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Jonathan KATZ
Madame Anaïs MACQUOY
Monsieur Soufyan HEUTTE
Madame Géraldine ANDERSON

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Madame Fabienne LADA
Madame Marie-Christine LUGNIER
- Suppléants : Monsieur Pierre ALAYRANGUES
Monsieur Antoine PONSI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Sophie BORONAD-COLOT
Monsieur Christophe GROS
- Suppléants : Madame Farida GENIN
Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 décembre 2022


La directrice interrégionale de la PJJ Sud
Sylvie VELLA

The image shows a circular official stamp of the 'Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Sud'. The stamp contains the text 'Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse' around the top and 'PROTECTION INTERREG. SUD' around the bottom. A signature is written over the stamp, and the name 'Sylvie VELLA' is printed below it.